Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angleterre

CONDITIONS :

Par la Poste, Un An	20 francs.
Six Mois	10 —
Trois Mois	5 —
Départements non-limitrophes et Etranger, Port en sus	

PUBLICITÉ :

Annonces	la ligne. 0,50
Réclames	0,75
Faits-divers	1,50
Locale	3,00

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA CHAMBRE

La proposition Lasies est repoussée après pointage par 238 voix contre 216.

Le Président constate qu'il est 4 h. 1/2 et qu'on n'a pas encore repris le budget, la Chambre jugera s'il n'y a pas lieu de modifier le règlement en ce qui concerne les demandes d'urgence.

La Chambre aborde la discussion de

La Loi des finances

L'article 1er est adopté ; l'article 2 est réservé ; l'article 3 est adopté

Au moment où l'article 4 est mis en discussion, M. Caillaux prie la Chambre de disjoindre du budget des recettes toute proposition qui serait de nature à retarder le vote du budget.

Le ministre demande notamment la disjonction de la proposition Klotz, établissant un droit gradué sur les mutations par décès.

La disjonction est repoussée par 295 voix contre 235. L'article 4 est adopté ; l'article 5 est réservé ; l'article 6 est disjoint.

M. Caillaux demande la disjonction de l'article 7 qui tend à donner à l'État le monopole de l'achat et de la vente du pétrole.

M. Berthelot appuie le système du monopole.

M. Dansette considère que cette question du monopole des pétroles est très grave et qu'il est difficile de lui donner une solution dans la législation qui va finir.

Il y a certainement des abus auxquels il faudrait mettre fin mais le remède qu'on propose serait encore plus grave que le mal.

L'écart entre le pétrole brut et le pétrole raffiné est indispensable pour permettre à la raffinerie française des pétroles d'exister. L'importation du pétrole américain augmente dans de grandes proportions ; si l'on supprime l'écart la raffinerie française disparaîtra et le consommateur sera à la merci des trusts américains.

Il serait encore plus fâcheux de vouloir mettre un terme aux abus signalés par l'établissement d'un nouveau monopole. Il y a des monopoles nécessaires ; il y en a d'acceptables ; il y en a de critiquables ; celui qu'on demande est de ces derniers.

On se demande où l'on s'arrêtera dans la voie de la socialisation générale. Le propre du monopole accordé à l'Etat est d'être fiscal ; l'Etat industriel, rapace, usuraire, ne verra jamais dans l'établissement du monopole que le moyen d'extraire du consommateur la plus grande somme d'impôts possible. L'Etat favorisera l'usage du pétrole, pour augmenter ses revenus, s'il a le monopole, au détriment de l'alcool. L'orateur demande à la Chambre de repousser le monopole du pétrole.

Après intervention de MM. Dumont, Sembat et Cunéo d'Ornano, la disjonction est prononcée par 400 voix contre 147.

La suite de la discussion est renvoyée à aujourd'hui 9 h.; la séance est levée à 6 h. 30.

UNE INTERPELLATION

M. Denis Guibert a écrit à M. Delcassé pour le prévenir qu'il déposera aujourd'hui vendredi, une demande d'interpellation sur la politique du gouvernement en Chine et le traité anglo-japonais.

LE TEMPS QU'IL FAIT

Douvres. — Un brouillard intense règne sur la Manche ; les sirènes d'alarme se font entendre sans interruption.

Les vapeurs du service Calais-Douvres éprouvent des retards considérables.

L'ASSASSINAT D'UNE FILLETTE A PARIS

L'enquête relative à l'assassinat d'une fillette dans le quartier de Montmartre a fait un grand pas.

Par suite d'une déposition très nette d'une personne habitant la rue Caulaincourt, on connaît l'auteur : c'est un sieur Ducrocq Hector, 32 ans, originaire de Bruxelles ; il se faisait appeler Masson. Le témoin dont il est question affirme l'avoir vu en compagnie de la petite victime.

Le domicile de Ducrocq, qui habitait une cabane, rue Caulaincourt, avait été cerné, mais l'individu au moment de rentrer chez lui s'est aperçu d'une agitation anormale, s'est enfui à toutes jambes et a disparu dans une cité où il a été impossible de le retrouver. Son signalement est envoyé de tous côtés.

LA SANTÉ DE M. SAGASTA

Madrid. — La santé de M. Sagasta est moins bonne aujourd'hui, il est dans un grand état de faiblesse causé par la diète à laquelle il est soumis depuis quelque temps.

L'ARTICLE 12

L'article 12 de la Convention des Sucres signée à Bruxelles est ainsi conçu :

« L'exécution des engagements réciproques contenus dans la présente convention est subordonnée en tant que besoin à l'accomplissement des formalités et règles établies par les lois constitutionnelles de chacun des pays contractants. »

Si nous comprenons bien ce texte, il veut dire que, pour la France, la signature donnée par son représentant n'aura d'effet définitif que si les Chambres votent une loi adoptant la Convention de Bruxelles.

Pour arriver en temps utile, cette loi devra être promulguée dès les premiers temps de la Chambre prochaine.

Dès maintenant il est acquis 1° que les clauses de la convention vont à l'encontre des intérêts de la culture de la betterave et de la fabrication du sucre en France.

2° Que malgré cela et bien que les avertissements venus de groupements et corps constitués compétents, tels que la Chambre de Commerce de Lille, n'aient pas manqué au gouvernement, celui-ci a donné mandat au représentant de la France à Bruxelles, de signer la convention.

3° Que par le fait de cette signature le ministère a compromis gravement la situation de l'agriculture d'une partie considérable de la France.

La parole n'est donc plus au ministère, qui a montré sa mesure et le cas qu'il fait de la fortune agricole et industrielle du Nord.

La parole est au Parlement, et surtout à la Chambre des députés.

Mais que peut attendre le Nord d'une majorité tout à la dévotion de Waldeck-Rousseau, qui a pour acolyte le ministre Dupuy, ami du Midi et de la vigne aux dépens du Nord et de la betterave ?

Il appartient donc à nos départements septentrionaux, Nord, Aisne, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Ardennes, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, etc., de faire un suprême effort électoral contre le ministère et sa majorité d'aujourd'hui.

La signature donnée à Bruxelles vient donner un motif de plus et pas des moindres de ne rien négliger pour modifier la majorité néfaste qui, depuis tantôt quatre ans, a sanctionné tant de mesures néfastes à la France en général et à la région du Nord en particulier.

V. H.

Sucres & Mélasses

La Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes nous communique le texte du vœu suivant qu'elle a émis dans sa séance du 22 février dernier :

« Considérant que la proposition de loi votée le 22 janvier 1902 par la Chambre des députés au sujet des mélasses envoyées en distillerie est doublement pernicieuse, — premièrement parce qu'elle ne tient aucun compte des marchés passés sur la foi de la législation existante et non exécutés encore, — en second lieu parce qu'en face d'une redoutable concurrence étrangère elle enlève à la production française une partie de ses moyens de défense sans exiger et sans attendre que les armes de ses adversaires soient amoindries d'une manière équivalente par leurs gouvernements respectifs.

« Considérant que les atteintes ainsi portées à la sucrerie indigène préjudicieraient surtout, en dernier résultat, à l'agriculture, en déterminant incontestablement un abaissement dangereux du prix de la betterave.

« La Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes adresse au Sénat des vœux pressants pour que cette haute assemblée rejette délibérément la dite proposition de loi ».

PETIT CALENDRIER

Vendredi 7. — **Fête des Cinq Plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ.** — Ador. : Armentières (Dames de Saint-Maur), ador. noct., Flesquières.

Soleil : lever 6 h. 34, coucher 5 h. 50. — Lune : lever : 4 h. 49 m., coucher 3 h. 09 m.

Samedi 8. — **Saint Jean de Dieu**, confesseur. — Ador. : Lille (Filles de la Charité, rue de la Barre), ador. noct.

Soleil : lever 6 h. 32, coucher 5 h. 51. — Lune : lever 5 h. 20 m., coucher 4 h. 19 m.

Concours des Annonces

La prime de février a été gagnée par Mademoiselle Marie-Louise Verstraete, Square Dutilleul, 5, Lille, qui peut la réclamer en nos bureaux dès aujourd'hui.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 64, Grande-Rue

Les Rues de Roubaix

La place d'Audenaerde. — Cette place, qui a une longueur de 60 mètres sur 56 mètres de large, forme le carrefour des rues Lacroix, Pellart, Parmentier, Gay-Lussac et Galvani, situé en face de l'église du Sacré-Cœur.

Elle comptait 21 habitants en 1896 et aucun en 1901, avec une maison.

Elle appartient au canton Nord, dépend du cinquième arrondissement de police, et ses électeurs votent au bureau de la rue Montaigne.

Audenaerde, en flamand Oudenaerde, est une ville de 6.235 habitants, située sur l'Escaut au pied d'une colline qui la domine.

L'origine d'Audenaerde est très ancienne. On y a trouvé une grande quantité de médailles romaines et gauloises. En 1272, la comtesse de Constantinople lui donna une constitution municipale. Les Gantois l'assiégèrent inutilement en 1452 et y laissèrent le Grand Canon.

Les fortifications ont été démantelées par les Français en 1745.

La merveille d'Audenaerde, c'est l'Hôtel-de-Ville, élevé en 1529, un des édifices célèbres de la Belgique. La ville d'Audenaerde, enrichie par ses fabriques de draps et de tapis, voulut rivaliser avec les riches cités flamandes.

On imposa à l'architecte bruxellois Van Peede, l'obligation de se conformer pour certaines parties, à ce que l'on connaissait de mieux dans les édifices des villes voisines.

Ainsi l'on fit dessiner à Courtrai la galerie qui couronnait l'Hôtel-de-Ville et les belles cheminées qui décoraient les salles. D'autres détails furent empruntés à des châteaux et notamment celui du Comte d'Egmont à Sotteghem.

L'église Notre-Dame de Paureleh est des types les plus précieux du style de transition en Belgique.

Jehan des Vignes.

LA DISCORDE COLLECTIVISTE

Le P. S. R. contre le « Travailleur »

L'*Egalité* de jeudi matin publie l'ordre du jour suivant :

Le Comité central du Parti ouvrier socialiste roubaisien, réuni le mardi 4 mars 1902 ;

Considérant que dans son numéro du 16 février 1902 le journal le *Travailleur*, organe de la minorité du Conseil municipal de Roubaix, a dénoncé à la vindicte de l'administration municipale réactionnaire, le citoyen A. François, comme étant un des auteurs du manifeste du Parti ouvrier socialiste roubaisien ;

Qu'il n'appartient pas à cette minorité de prendre hypocritement devant le Conseil municipal, la défense de ce citoyen dont elle a provoqué la révocation.

Proteste énergiquement contre l'intervention de cette minorité, tendant seulement à atténuer l'effet de l'acte de *mouchardise* commis par son organe à l'égard du citoyen François.

Envoie l'expression de son mépris, en même temps qu'aux dénonciateurs, à l'administration qui ne veut tolérer ni liberté, ni indépendance chez ses fonctionnaires ;

Et dénonce au Prolétariat roubaisien, les agissements du journal le *Travailleur* qui cherche des adversaires parmi les fervents socialistes, au lieu de les prendre là où ils sont, chez les réactionnaires.

Le Comité central du Parti ouvrier socialiste roubaisien.

Tout le monde a son paquet dans cet ordre du jour.

Mais le plus amusant c'est la verte leçon donnée aux « jeunes gens pressés » de la minorité guesdiste pour son intervention hypocrite en faveur du citoyen François !

Chambre de Commerce de Roubaix

Séance du 3 mars 1902

(SUITE)

Formation du Bureau. — M. Eloy-Duvillier invite la Chambre à reconstituer son Bureau.

Il est procédé au vote, pour l'élection du Président en remplacement de M. Julien Lagache, décédé.

M. Georges Motte est élu à l'unanimité moins une voix.

M. Eloy-Duvillier lui cède la présidence.

M. Georges Motte remercie la Chambre de l'honneur qu'elle vient de lui faire, il en est très touché. Il fera tous ses efforts pour mériter la confiance de ses collègues en suivant de très loin, il le craint, l'exemple de son éminent prédécesseur.

Après quoi, il invite la Chambre à compléter le bureau par la nomination d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. A ce sujet il tient à faire remarquer que M. Louis Cordonnier qui n'a conservé depuis deux ans ses fonctions de vice-président, que par déférence pour la chambre demande à ses collègues de vouloir bien ne pas lui renouveler son mandat.

Sont élus : comme vice-président, M. Florent Carissimo ; comme secrétaire, M. Fr. Roussel fils ; et comme trésorier, M. Florin-Chopart.

La mort de M. Julien Lagache. — M. Georges Motte fait part des nombreuses lettres et cartes de condoléances qui ont été adressées à la Chambre à la suite de la mort de M. Julien Lagache.

Il donne lecture notamment, de la délibération de la Société industrielle et commerciale de Roubaix, des lettres des Chambres de Commerce de Paris, Lyon, Lille, Tourcoing, Dunkerque, Douai, Cambrai, Avesnes et Armentières.

La Chambre de Commerce de Roubaix, profondément touchée de ces marques de sympathie en témoigne toute sa reconnaissance en les consignant au procès-verbal de ses délibérations.

Exposition de Hanoï en 1902. — Communication est faite d'une circulaire en date du 31 janvier dernier par laquelle M. Auricost, directeur de l'Office Colonial, fait savoir que suivant décision de M. le gouverneur général de l'Indo-Chine, le Comité français des expositions à l'étranger, dont le siège est à la Bourse de commerce de Paris, rue du Louvre, est seul chargé de tout ce qui concerne l'admission, la classification et l'installation des exposants ainsi que l'organisation générale de l'Exposition française à l'Exposition d'Hanoï en 1902.

Acte est donné de cette communication.

(A suivre.)

Conférence pour les hommes. — Ce soir, vendredi, conférence pour les hommes, à Notre-Dame, à 8 h., par le R. P. Pascal.

Orphelinat des « Prévoyants de l'Avenir ». — *Section de Roubaix.* — Les promoteurs de la Section prient les Prévoyants de l'Avenir de faire de la propagande auprès des sociétaires ayant des enfants afin qu'ils viennent s'inscrire à la Section de l'Orphelinat, le 16 mars.

La cotisation est de 1 fr. par an, le droit d'entrée 0 fr. 50 ; elle peut être payée par trimestre, 0 fr. 25.

Avec de telles facilités, tous les Prévoyants, pères et mères de famille, ont là un devoir sacré à remplir.

Rappelons qu'à l'Orphelinat comme aux « Prévoyants » toutes les fonctions sont gratuites.

Mouvement de la population. — L'Etat-Civil a enregistré, pendant le mois de février dernier : 109 mariages, 295 naissances, 191 décès.

Les causes des décès sont attribuées :

Variole, 1 ; rougeole, 7 ; coqueluche, 2 ; grippe, 1 ; autres maladies épidémiques, 1 ; tuberculose des poumons, 29 ; tuberculose des méninges, 2 ; autres tuberculoses, 6 ; cancer et autres tumeurs malignes, 12 ; méningite simple, 13 ; congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 9 ; maladies organiques du cœur, 16 ; bronchite aiguë, 9 ; bronchite chronique, 4 ; pneumonie, 7 ; autres affections de l'appareil respiratoire, 12 ; affections de l'estomac (cancer excepté), 2 ; diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans), 17 ; hernies, obstructions intestinales, 1.

Néphrite et maladie de Bright, 1 ; débilité congénitale et vices de conformation, 3 ; débilité sénile, 5 ; morts violentes (suicide excepté), 5 ; suicides, 3 ; autres maladies, 13 ; maladies inconnues ou mal définies, 1.

Chômage forcé. — Mercredi, le balancier de la machine du tissage Huet-Mac-Avoy et Cie, rue Bernard, s'est brisé.

Du fait de cet accident, 350 ouvriers sont condamnés à un chômage forcé de huit jours.

Les accidents de travail. — Un aide mouleur, Adolphe Delege, 15 ans, demeurant rue Jacquart, travaillant chez MM. Piat, rue Fosse-aux-Chênes, blessé à la main droite, 8 jours de repos.

— Un ouvrier, Charles Allmeersch, 43 ans, demeurant Grande-Rue, 91, travaillant chez M. Bernaert fils, même rue, blessé à la main gauche, 8 jours de repos.

— Un maçon, Arthur Pottier, 40 ans, demeurant rue de Denain, 136, travaillant pour le compte de MM. Goffin et Gaberet, rue de l'Epeule, blessé gravement à la main droite, 3 semaines de repos.

— A la filature de MM. Motte, rue des Longues-Haies, une soigneuse, Marie Vercauteren, 28 ans, demeurant rue de Châlons à Tourcoing, blessée à la main gauche, 15 jours de repos.

— Un tisserand, François Coppens, 29 ans, demeurant rue Watt, 20, travaillant chez M. Prouvost-Scrépel, rue des Fleurs, blessé dans la région inguinale gauche.

— Au peignage de MM. Motte, rue d'Avelghem, un sécheur, Louis Delaleu, 41 ans, demeurant rue du Moulin, cour Loridan, blessé aux reins, 10 jours de repos.

— A la filature de M. Ch. Pollet, rue de la Redoute, une soigneuse, Jeannette Maës, 24 ans, demeurant rue des Anges, 62, blessée au poignet droit, 8 jours de repos.

Une triste affaire. — Deux arrestations. — La police de Roubaix vient de découvrir une triste affaire qui remonte à 1900 et dans laquelle sont inculpées deux femmes qui ont été arrêtées mercredi. Après avoir nié pendant longtemps, elles ont fini par avouer. La principale coupable est une soigneuse, Célina Verhelle, 28 ans, et sa complice, une journalière, Angélina Lepers, 36 ans, dite « Marie Printemps », demeurant toutes deux boulevard Gambetta, 115.

Elles ont été conduites toutes deux à Lille jeudi matin.

Le vol d'une montre. — L'agent de sûreté Delhaye, chargé de rechercher l'auteur du vol d'une montre en argent commis il y a quelques jours, au préjudice de M. Théophile Desmet, demeurant rue du Brondeloire, cour Plat-Agache, travaillant à l'usine de M. Florimond Wattel, rue du Moulin, est parvenu à découvrir le voleur qui avait engagé la montre au Mont-de-Piété. C'est un peintre, Joseph Hortance, 26 ans, demeurant rue de Maubeuge, fort Loridan, 58 ; après interrogatoire, il a été laissé en liberté.

Ceux qui boivent trop. — Un procès-verbal a été dressé contre un marchand de pommes de terre, J.-B. Vanhasselet, 41 ans, demeurant rue Ste-Thérèse, 35, pour ivresse scandaleuse.

A qui l'obligation ? — M. Paul Fontaine, demeurant rue de la Basse-Masure, 93, a trouvé, mercredi soir, boulevard de Metz, une obligation de 500 francs de la Compagnie des Tramways Roubaix-Tourcoing n° 4.168, qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

A qui le calepin ? — Un calepin en cuir marron, renfermant divers papiers de commerce, a été trouvé, place du Trichon, par Victor Dumortier, 172, rue des Longues-Haies. Il porte un nom à l'intérieur : Jacques Byl.

Enterrement du 7 mars. — M. Louis Van Robaeys, 10 h., Notre-Dame.

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

3e Section Est. — Bureau de la rue d'Hem. — Samedi 8 courant, à 8 h. 1/2 du soir, chez M. Leclercq, estaminet *St Jean-Baptiste*, rue Jean-Goujon : Réunion des adhérents. — Distribution de secours aux adhérents nécessiteux.

6e Section Est. — Bureau de la rue Pierre-de-Roubaix. — Samedi 8 courant, à 8 h. 1/2 du soir, Estaminet M. Louis Marcotte, 86, boulevard de Belfort. Réunion du Comité de section. Présence indispensable.

État-civil de Roubaix

du 6 mars 1902

Naissances. — Thienpont Maurice, rue Nabuchodonosor, 3. — Orvane Mireille, rue Archimède, cour Destailleurs, 11. — Dewailly Paule, rue du Trichon, 34. — Debaets Léon, rue de l'Ommelet, 131. — Dubar Octavie, rue Blanchemaille. — Sperry Emile, rue d'Isly, 16. — De Corte Louise, rue d'Estaing, cour Boulanger, 5.

Décès. — Renant Ferdinand, 55 ans, charretier, rue Blanchemaille. — Catteau Robert, 5 ans, rue Blanchemaille. — Balestrie Louise, 1 mois, rue Blanchemaille. — Stricanne Henri, 25 ans, maçon, rue Blanchemaille. — Lefebvre Suzanne, 3 mois, rue Bell, 47. — Dupire Clétine, 58 ans, entrepreneur gazier, rue du Grand-Chemin, 22. — Boerjan Caroline, 88 ans, ménagère, rue d'Iéna, 11.

Mariage. — Hector Lavallard, 20 ans, surnuméraire des douanes, rue Rosa-Bonheur, et Hélène Delvarre, sans profession, 26 ans, rue de Gênes, 27.

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX

Sulfate d'ammoniaque

Garanti 20/21

PRIX ACTUEL

30 fr. les 100 kilos, brut, pour 1000 kilos et plus.

31 fr. les 100 kilos, pour quantités inférieures.

S'adresser rue de Tourcoing, 58, Roubaix.

LEERS. — **Accident de travail.** — Un ouvrier, Alfred Leclercq, 20 ans, demeurant au hameau de la Madelette, travaillant à Roubaix, au tissage de MM. Fauvarque et Bruyant, rue Saint-Amand, blessé au poignet droit.

CROIX

Accident de travail. — Louis Vandeputte, 59 ans, rue Jeanne-d'Arc, 10, à Croix, occupé comme forgeron à l'usine Seynave-Dubocage, s'est fracturé la cheville droite en tombant d'une échelle. Le docteur Dispa, de Roubaix, lui a prescrit 5 semaines de repos.

Etat-civil de Croix

Naissances. — Fernand Delcroix, rue du Petit-Boutique, 68. — Amandine Michon, rue de Belfort, 9.

Décès. — Marie Delsaux, 26 ans, sans profession, rue des Jardins.

WASQUEHAL

Noyé. — Hier, vers 3 h. de l'après-midi, a été retiré du canal, à la limite du Blanc-Seau, le corps du nommé Mathon, cabaretier, disparu depuis le 9 janvier.

Le docteur Jacquard a déclaré que le corps avait séjourné dans l'eau depuis ce temps, mais il a refusé le permis d'inhumer à cause d'une blessure à la tête.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues : 65, Rue des Urseulines

Pages d'Histoire locale

17 nivose an IV (7 janvier 1796). — La municipalité de Tourcoing demande aux administrateurs du département du Nord, à Douai, une force armée à cheval pour maintenir l'ordre dans la ville.

« Tous les jours, dit-elle, de nouvelles scènes malheureuses se renouvellent dans nos environs ainsi que dans notre commune. Notre dernier député, envoyé le 11 nivose dernier, vous priait de faire droit à notre demande concernant une force armée à cheval que nous vous avions instamment demandée, un hiver pluvieux, des chemins impraticables, ne permettant pas à une infanterie de nous être un grand secours en ce moment. Citoyens, nous vous conjurons, au nom de l'humanité, au nom de la tranquillité publique, au nom de l'intérêt général, de faire droit à notre demande le plus tôt possible. »

DIS-DONC TON NOM ?

Une dame de la rue d'Havré s'était chargée de faire des visites chez tous les habitants de son quartier, pour leur parler des élections et demander leur obole à ceux qui en avaient le moyen.

Cette bonne et authentique Française s'était fait accompagner d'une autre dame dévouée qui avait bien voulu lui servir de lieutenant. Seulement elle avait négligé de demander à cette compagne de lutte son état-civil. Cela lui paraissait probablement puéril et surtout inconvenant.

La propagande des deux dames fut fructueuse.

Or, dans l'*Avenir* d'hier, un droniste s'occupait d'une des deux femmes dont nous venons de parler.

Ce droniste se nomme A. D. et c'est, caché derrière ces initiales peu compromettantes, qu'il s'attaque à une femme. C'est de la lâcheté.

Ce faux brave — on comprend l'euphémisme — dévoile donc l'état-civil de la dame qu'il frappe en se cachant. C'est Mme Delputte, née à Templeuve (Belgique), mariée à un belge et belge par conséquent elle-même. Ce droniste est un mouchard.

Ce mouchard laisse avec grand soin, dans l'ombre de l'oubli, le nom de la Dame française dont Mme Delputte n'était que la compagne purement accidentelle puisqu'elle ne fait pas partie du Comité des Dames françaises. C'est de la dissimulation et de l'hypocrisie.

A. D., qui désignes une femme à la vindicte de tes coréligionnaires politiques, dis donc ton nom... Ôte ton masque.

N. B. — **La Liste.** — Nous attendons encore la liste des Dames françaises qu'a promise le journal de M. Dron et qu'il s'obstine à ne pas publier.

Pourtant, chose promise, chose due, dit-on.

Statistique sanitaire du mois de février. — Il est né pendant le mois de février, à Tourcoing, 163 enfants.

Le nombre des mariages s'est élevé à 45.

Les décès se chiffrent par 194 cas. L'excédent des naissances sur les décès n'est plus pour le mois de février que de 29 alors qu'il dépassait la centaine pour les mois précédents.

Les décès se répartissent sur les cas suivants : Fièvre typhoïde 1, rougeole 8, diphtérie-croup 1, grippe 1, tuberculose des poumons 20, tuberculose des méninges 3, cancer et autres tumeurs malignes 6, méningite simple 1, congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau 8, maladies organiques du cœur 4, bronchite aiguë 2, bronchite chronique 3, pneumonie 4, autres affections de l'appareil respiratoire 28, diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans) 6, cirrhose du foie 1, néphrite et mal de Bright 3, tumeurs non cancéreuses 1, débilité congénitale et vices de conformation 10, débilité sénile 7, morts violentes (suicide excepté) 2, suicide 1, autres maladies 14, maladies inconnues ou mal définies 3.

Au-dessous de un an, les décès ont été de 33 ; de 1 à 19 ans, ils ont été de 27 ; de 20 à 39 ans, de 16 ; de 40 à 59 ans, de 23 ; au-dessus de 60 ans, de 35.

Les accidents de travail. — Albert Rabau, 19 ans, monteur de bobines, rue de la Malsence, 208, s'est fait une piqûre au pouce droit en mettant une caisse au tire-sac. Soins du docteur Debuchy ; repos de 8 jours.

— Julien Verbecq, 20 ans, teinturier, rue de la Belle-Vue, a été brûlé au pied droit par de l'eau bouillante. Soins du docteur Huriez ; repos de 10 jours.

— Maria Carette, 18 ans, soigneuse, rue du Jura, 27, s'est fait une entorse à la cheville droite par suite d'une chute dans un escalier. Soins du docteur Debuchy ; repos de 8 jours.

Descente du parquet. — M. Delaté, juge d'instruction est descendu à Tourcoing, jeudi après-midi. Il a entendu plusieurs personnes citées à comparaître comme témoins dans une affaire en diffamation pendante devant le juge de paix de Tourcoing, en conciliation. L'un des témoins ayant déclaré qu'elle avait, devant le juge de paix, fait un faux témoignage acheté par la plaignante, sera poursuivi pour ce fait. La plaignante comparaîtra devant la correctionnelle pour subornation de témoins.

Feu de cheminée. — Un feu de cheminée s'est déclaré mercredi, vers 10 h. du soir, chez M. Dewavrin, rue Fidèle-Lehoucq. Il n'a causé aucun dégât appréciable.

Menus faits. — Un bacleur, Jules V..., 17 ans, a été l'objet d'un rapport pour avoir joué à pile ou face sur la voie publique.

— Alphonse D..., 57 ans, journalier, demeurant à Lille, a récolté une contravention pour ivresse.

— Désiré R..., 21 ans, domestique, rue du Tilleul, s'est vu rédiger un rapport pour violences.

Les arrivages aux Halles de jeudi : marée 640 k., harengs 100 k., fromages 37 k., beurre 25 k.

Simple police. — L'audience d'hier jeudi comprenait 75 affaires. Elle était présidée par M. Merchier, juge de paix ; ministère public, M. Proix, commissaire de police.

Deux affaires ont occupé presque toute l'audience. La première est relative à des contraventions faites à MM. Heanion, filateurs de lin, à Linselles, par cinq inspecteurs du travail ayant cerné l'usine ainsi que nous l'avons narré en son temps.

Vingt témoins sont venus déposer en faveur de leurs patrons. Me Fauchille a ensuite éloquemment plaidé la cause de ces derniers. Le jugement sur les 40 contraventions portées devant le tribunal sera rendu dans quinze jours.

La seconde affaire intéresse un contremaître de blanchisserie à Halluin, le nommé Alois Breyne, 39 ans, qui a exercé des violences sur de jeunes ouvriers placés sous ses ordres. Breyne a été gratifié de trois jours de prison, augmentés d'une très sévère admonestation du juge de paix.

Après avoir distribué des amendes légères et des journées de travail à des ivrognes, des batailleurs ou aux contrevenants aux règlements municipaux, le juge a levé l'audience à midi et demi.

Etat-Civil de Tourcoing

du 6 mars 1902

Dragées et Boîtes pour **BAPTÊMES**

THOMAS FILS, 5, r. du Priez, pe la Gare, **LILLE**

Mariage. — Lakière Achille, 22 ans, journalier et Vandervennet Emérence, 22 ans, ménagère.

Naissances. — Delemasure Julia, rue d'Alger, 26. — Poulain Arthur, rue du Brun-Pain, 3. — Dumon Clémentine, rue Carnot, 13. — Pourquoi Célina, rue des Flandres, 20.

Décès. — Lebrun Marie, 76 ans, rue des Piats, 113. — Charbonnel Jean, 3 mois, rue St-Joseph, 6. — Bourgois Henri, 60 ans, rue Croix-Rouge, 86. — Descamps Antoinette, 25 ans, rue de Gand, 18. — Dictembeck Achille, 1 an, rue du Brun-Pain, 122. — Dhellemme Louis, 1 an, rue des Girondins, 25.

BOURSE DE TOURCOING

Basée sur la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille

Tourcoing, 6 mars.

MOIS	COTE précédente	COTE 11 h 1/2 Roubaix	COTE 4 h 1/4 Tourc.
1 Janvier	—	—	—
2 Février	—	—	—
3 Mars	4 45	4 45	4 45
4 Avril	4 45	4 45	4 45
5 Mai	4 45	4 45	5 45
6 Juin	4 47 1/2	4 47 1/2	—
7 Juillet	4 45	4 45	—
8 Août	4 45	4 45	—
9 Septembre	4 47 1/2	4 47 1/2	4 47 1/2
10 Octobre	4 47 1/2	4 47 1/2	—
11 Novembre	4 47 1/2	4 47 1/2	—
12 Décembre	—	—	—

Ventes..... 35.000 k.

Matin. — 20.000 k. à 4,45 mars. — 5.000 k. à 4,47 1/2 septembre.

Total : 25.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 4,45 avril. — 5.000 k. à 4,45 mai.

Total : 10.000 k.

BOUSBECQUES

Un pénible accident s'est produit mercredi matin à Bousbecques, où avaient lieu, à 8 h. 1/2, les funérailles d'une jeune femme de 28 ans, Mme Verquin. Le corps venait d'être descendu dans la fosse lorsque soudain l'une des sœurs de la défunte, Mlle Dewitte qui s'était approchée de la tombe fut prise de syncope, s'affaissa et roula dans la fosse.

On juge de la pénible impression qui s'empara de l'assistance.

Le fossoyeur descendit dans la fosse et aidé de quelques personnes il en retira la jeune fille inanimée.

Après avoir reçu quelques soins, mademoiselle Dewitte reprit ses sens.

MARCQ-EN-BARŒUL

Le nouveau Commissaire. — C'est le 15 mars prochain que M. Dulauloy, nouveau commissaire de police, prendra possession de son poste.

Avis à messieurs les contribuables et à messieurs les cabaretiers !

Chute. — Jeudi après-midi vers 3 h., un accident s'est produit, rue de Lille, dans la maison en construction de M. Henri Wettelle, conseiller municipal. Les ouvriers de M. Coqu, plafonneur, étaient au travail quand M. Malfait, 23 ans, marchand de légumes, demeurant estaminet du *Bon Café*, vint leur causer. Par suite d'un faux mouvement il glissa et tomba d'une hauteur de 1 mètre. Dans sa chute il se fractura l'épaule droite. M. le docteur Masson, appelé, a réduit la fracture et prescrit un repos de 1 mois.

SAVON PRINCESSE MAKOKO, Parfum Nouveau

LILLE

Tentative de meurtre

RUE D'ARTOIS

Suicide du Meurtrier

La série continue. Encore un nouveau drame. Aujourd'hui, c'est un mari qui a essayé de tuer sa femme et qui s'est ensuite donné la mort.

Au 150 de la rue d'Artois, se trouve un estaminet, tenu par les époux Salvo-Paterna, d'origine italienne.

Le mari est né à Marsala, le 13 janvier 1860, et la femme Pierrina Paterna est native de Palerme, le 7 avril 1870.

L'établissement avait été repris, il y a environ cinq mois, à M. Dekoninck.

Les affaires semblaient marcher et les époux paraissaient bien d'accord.

Mais tout changea à la suite d'un voyage en Italie que fit, vers le mois de décembre, M. Salvo.

Les scènes de ménage devinrent fréquentes.

Le drame

Jeudi matin, Salvo refusa de se lever. Vers midi et demie, sa femme alla dans sa chambre, située au 3e étage, lui porter à déjeuner.

Une discussion a dû éclater entre les époux, mais à l'heure actuelle on n'a pas de renseignements précis.

Salvo s'empara donc d'un couteau de poche et, à trois reprises, frappa sa femme. La malheureuse fut atteinte au cou. Elle eut encore la force de descendre jusqu'au palier du 2e étage, mais là elle s'affaissa en poussant un terrible cri.

Sa sœur Emma, qui était au rez-de-chaussée, s'empressa près de la victime, qui gisait dans une mare de sang.

Suicide du meurtrier

Pendant ce temps, Salvo ouvrait la fenêtre du 3e étage et se précipitait dans la rue.

Des passants accoururent et transportèrent le cabaretier dans la salle du café.

Les docteurs Dhour et Beninson furent prévenus.

Salvo, dans sa chute, s'était fracturé la colonne vertébrale. Malgré tous les soins, il est mort vers 1 heure 1/4.

La victime

Quant à la victime, les docteurs n'ont pu se prononcer. Des complications sérieuses sont en effet à craindre, et il faudra croit-on une quinzaine de jours avant de donner un pronostic sérieux.

Ce drame a causé, on le devine, une grande émotion dans le quartier de Moulins-Lille.

Des groupes n'ont cessé de stationner devant la maison du crime pendant toute la journée, et les commentaires n'ont pas manqué de défrayer les conversations.

LE CRIME
de la rue Notre-Dame

M. Broigne, commissaire aux délégations judiciaires a entendu dans l'après-midi de jeudi, trois témoins, MM. Comblé, Deffrenne et Lenfant, Bouche avait déclaré à M. Devaine, que ces personnes l'avaient rencontré, le soir du crime, vers 7 heures 1/2, à la gare et que par conséquent, il ne pouvait être l'auteur du crime. Malheureusement pour lui, les dépositions des trois témoins sont absolument accablantes pour Bouche.

Ils l'ont bien vu le soir du crime mais c'était à 6 h. 1/2, Grand'Place, et il était accompagné d'Antoine le Lutteur.

Comme on peut le constater, ces dépositions sont très importantes. Ce qui ajoute encore à leur intérêt, c'est qu'un témoin a affirmé que Bouche et Antoine marchaient très vite et qu'ils se sont dirigés du côté de la Mairie, c'est-à-dire vers le maison du crime.

Il est très probable que ces témoins seront entendus par M. Davaine et confrontés avec Bouche.

Cet interrogatoire nous réservera sûrement quelques surprises.

M. Jérôme, chef de la sûreté, vient de faire nous a-t-on dit, un voyage à Mouseron et à Bruxelles afin de contrôler des déclarations de Bouche ; les détails recueillis par le chef de la sûreté sont accablants : Bouche a montré partout de l'or et il a cependant déclaré à l'instruction n'être parti en Belgique qu'avec ces 75 fr. que lui avait remis son ami Vanboucke.

Accident. — Jeudi soir, vers 7 h. 1/2, une voiture automobile appartenant à M. Delannoy, rue du Tilleul, 44, à Tourcoing, a renversé, à l'angle de la rue Nationale et de la Grand'-Place, Mme Louise Decisy, ménagère, rue de Maubeuge, 39 ; elle a été transportée à la pharmacie Leclercq, où on n'a constaté aucune contusion apparente, mais on craint une forte commotion. Mme Decisy a pu regagner son domicile en tramway.

DOUAI

Grave accident. — Un roubaisien nommé Nuyttens, artilleur à la 2e batterie du 27e, étant occupé au polygone, avait été atteint par une ruade à